

Prise de position de la Fédération européenne des emplois de la famille

Egalité hommes-femmes : soutenir l'emploi à domicile pour garantir l'accès des femmes au marché du travail

Si l'Union européenne a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une de ses valeurs fondamentales, de nombreux efforts doivent être consentis pour totalement y parvenir. De fait, malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, la garde d'enfants et l'accompagnement des personnes âgées sont encore largement pris en charge par les femmes au sein des ménages européens, même si de nombreuses disparités existent entre les Etats membres. Il en découle la persistance d'inégalités entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'opportunités professionnelles. En effet, comme elles sont souvent entrecoupées par la maternité ou les responsabilités familiales, les carrières des femmes n'évoluent pas au même rythme que celles des hommes. Cela se traduit en outre par un accès à l'emploi plus limité, une précarité accrue et une plus faible accessibilité aux postes à responsabilités.

L'emploi à domicile apporte une réponse utile et efficace aux besoins de conciliation des temps de vie au sens large, car il permet de confier une partie des tâches domestiques et de soin, à des travailleurs domestiques déclarés et rémunérés par les familles. Bien structuré et soutenu, il propose aussi des solutions réalistes aux situations de surmenage des femmes et évite leur désengagement partiel ou total du marché du travail. Au regard de l'évolution démographique et des besoins en main d'œuvre qualifiée qui vont aller croissants dans les années à venir, l'emploi à domicile permet la création de nombreux emplois qualifiés, de qualité et de proximité.

Afin de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les Etats membres, la Commission européenne doit donc inciter les Etats membres à soutenir ce secteur afin de faire sortir les employés du domicile de l'ombre. Elle doit en effet prendre en considération les millions de travailleuses à domicile à travers l'Europe, qui évoluent parfois dans des conditions de travail difficiles. Un encadrement du secteur leur permettrait d'avoir accès à des emplois déclarés, générant alors des droits sociaux associés tels que la protection sociale ou encore un accès à la professionnalisation au même titre que les autres travailleurs au sein de l'Union européenne.

Pour l'EFFE, mieux structurer et promouvoir l'emploi à domicile à l'échelle européenne est une nécessité. L'EFFE s'engage à accompagner les décideurs européens dans leur définition de politiques sociales plus justes, inclusives, équitables et qui répondent pleinement aux besoins des citoyens.

I) Les responsabilités familiales à l'origine des inégalités professionnelles

Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation et d'éducation, les femmes ne jouissent pas encore du même statut que les hommes sur le marché du travail. La reproduction des schémas familiaux traditionnels ne permet que trop rarement un partage équitable des responsabilités familiales. En outre, cela alimente les nombreux stéréotypes sur le marché du travail, qui réduisent les femmes à leurs rôles de mères et rendent leurs profils moins attractifs.

Sur les 308 millions de personnes âgées de 18 à 64 ans et vivant dans l'Union européenne, 106 millions de personnes (34%) ont fait état de responsabilités familiales en 2018, selon Eurostat¹. Sans surprise, plus de femmes (37%) que d'hommes (32%) ont déclaré assumer ce type de responsabilités. Un écart que l'on retrouve lorsque l'on s'intéresse aux personnes qui ont dû adapter leurs emplois à leurs responsabilités familiales avec 39% des femmes contre seulement 17% des hommes sur l'ensemble de la population sondée. Le faible recours à la garde d'enfants est l'une des principales raisons à cela car ils n'ont pas accès à des solutions abordables. De fait, seulement 28% des personnes ayant des responsabilités parentales ont déclaré faire appel à de tels services.

47% des personnes qui ne font pas appel à des solutions de garde d'enfants au sein de l'UE ont déclaré avoir pris leurs propres dispositions : soit une diminution du temps de travail (10%), un changement d'emploi ou d'employeur (3%) ou un congé familial (3%).

Outre la garde d'enfants, les aidants, c'est-à-dire, ceux qui apportent de l'aide à leurs parents vieillissants, malades ou encore dépendants à leur domicile, sont également plus souvent des femmes. De manière plus ou moins systématique en fonction des Etats membres et du modèle familial, elles exercent une activité professionnelle et sont souvent mères de famille. L'accumulation de ces rôles et des tâches qui leur sont associées peut conduire à l'épuisement et au ralentissement ou à l'arrêt de l'activité professionnelle.

L'externalisation d'une partie des tâches d'accompagnement et de soins à un travailleur qualifié, est un enjeu majeur pour garantir l'égalité hommes-femmes en Europe. En effet, ce n'est que par une structuration du secteur de l'emploi à domicile et la mise en place de politiques publiques adaptées, que des solutions abordables et durables seront disponibles pour ces aidantes, leur garantissant le répit indispensable dont elles ont besoin.

II) L'emploi à domicile, un modèle vertueux d'égalité entre les hommes et les femmes

Les mesures prises par l'exécutif européen au cours des dernières années telles que la directive sur l'équilibre des temps de vie vont dans le bon sens mais ne sont pas suffisantes. Ainsi, l'écart entre les taux d'emploi par sexe s'élevait à 11,5 points de pourcentage en 2017². Malgré une diminution progressive, ce fossé se retrouve aussi parmi les actifs occupés. De fait, parmi les femmes qui occupaient un emploi, âgées de 15 à 64 ans en 2018, 35% travaillaient à mi-temps, contre seulement 9,6% des hommes de cette même catégorie³. Les barrières idéologiques et culturelles sont en partie responsables de ce déséquilibre, mais peuvent être contournées.

A ce titre, l'emploi à domicile contribue à la participation des femmes au marché du travail. Il répond aux besoins de conciliation des temps de vie en permettant aux femmes d'externaliser une partie des tâches familiales et domestiques à des personnes tierces. Les avantages du recours à de tels métiers ne se manifestent pas uniquement en termes d'amélioration du confort de vie des femmes. Il leur donne naturellement accès à de

¹ Eurostat (2019), *Communiqué de presse : conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale*. Voir sur : <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/10157127/3-10102019-AP-FR.pdf/f2ee298c-dcd9-dc41-740d-2ca0d834e4bc>

² European Commission (2019), *2019 Report on equality between women and men in the EU*, p9, Luxembourg. Disponible sur : https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-equality-strategy_en#annual-report-on-equality-between-women-and-men

³ Eurostat (2020), *Part-Time employment as percentage of the total employment, by sex, age and country of birth (%)*. Voir sur : <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>

nouvelles opportunités professionnelles et se traduit par un regain d'autonomie financière au cours et à l'issue de leurs carrières professionnelles. Surtout, le recours à l'emploi à domicile leur offre la liberté de choisir et de définir les contours de leurs propres équilibres de temps de vie.

Au regard des disparités observées entre les Etats membres, seule une initiative conjointe peut répondre aux enjeux soulevés par le taux d'emploi des femmes encore insuffisant.

III) Un secteur créateur d'opportunités professionnelles

Les métiers du secteur de l'emploi à domicile entre particulier sont, à l'échelle européenne, majoritairement féminins (91%) et souvent issus de l'immigration (plus de 50%, intra et extra communautaire). Un nombre élevé de ces travailleuses, principalement dans les Etats membres où ces emplois ne sont pas reconnus et soutenus, ne sont pas déclarées. S'il est difficile d'établir des statistiques de qualité relatives à ce secteur, on estime à environ 18 millions le nombre total de travailleurs à domicile exerçant dans l'Union européenne. Parmi eux, un peu moins de la moitié est déclarée

En raison du lieu de travail, le domicile privé, et des tâches qui incombent à ces métiers, elles travaillent à temps partiel, auprès de plusieurs ménages, disposent souvent d'un faible niveau de qualification et exercent plusieurs activités.

Parce qu'ils sortent du cadre légal soumis au droit du travail, ces emplois ne sont pas comptabilisés dans les statistiques européennes et ces femmes sont soumises à une précarité tant sociale qu'économique. Elles sont moins bien rémunérées que les travailleurs déclarés et peuvent être soumises à des temps de travail plus éreintant. Cette situation est naturellement accentuée lorsque les travailleuses sont sans papiers.

Un encadrement à l'échelle européenne du secteur aurait un effet doublement positif sur l'emploi des femmes. D'un côté, cela permettrait aux femmes ayant un besoin croissant de conciliation de leurs vies privée et professionnelle, d'avoir accès à des situations de répit ; de l'autre cela favoriserait la création d'emplois déclarés et qualifiés.

De plus, il permettrait de déterminer des standards en matière de rémunération, de conditions de travail et d'accès à la protection sociale et à une professionnalisation adaptée. Une harmonisation européenne et l'émergence d'un dialogue social européen rendrait le secteur plus attractif. Cela permettrait en outre aux travailleuses du domicile de sortir de la précarité.

IV) Un apport sociétal non négligeable

Par ailleurs, l'emploi à domicile constitue un apport sociétal non négligeable car il permet aux personnes en situation de dépendance de rester au domicile dans de bonnes conditions le plus longtemps possible. L'engorgement des structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées oblige les Etats à revoir leurs politiques d'aide à la personne. Structurer ce secteur permettrait donc d'apporter des solutions aux besoins des citoyens, même dans les zones les plus isolées de l'Union européenne. Une telle initiative s'inscrirait dans la logique voulue pour la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux et marquerait un grand progrès vers une Europe plus sociale.

V) Ce que l'EFFE demande à l'UE

Au regard de ces observations, l'EFFE appelle la Commission européenne à prendre en compte le secteur de l'emploi à domicile dans la définition de ses politiques publiques de soutien à l'égalité entre les hommes et les femmes en Europe. C'est seulement à travers la création d'un cadre de référence européen qui bénéficie à la fois aux Etats membres et à l'ensemble des citoyens employeurs ou travailleurs à domicile que des progrès notoires pourront être observés.

Un tel cadre n'aurait pas pour objectif d'imposer le développement de l'emploi à domicile aux Etats membres, Il garantirait l'accès à des solutions alternatives et assurerait les droits des femmes « employeurs » et de leurs employées, tout en tenant compte des politiques sociales propres à chaque Etat.

A ce titre l'EFFE propose :

1. **La simplification administrative** : par le développement d'outils numériques simplifiés pour permettre aux ménages employeurs de déclarer leur salarié et **le développement de dispositifs sociaux et fiscaux incitatifs en faveur des employeurs à domicile**. La création d'une offre abordable et simplifiée pour tous les citoyens européens et principalement les femmes est la première étape pour permettre à celles-ci d'avoir accès à des solutions de répit et lutter contre le travail non déclaré prédominant dans ce secteur.
2. **L'accès des travailleurs à domicile à la professionnalisation** via des programmes adéquats de formation liées aux compétences requises pour répondre aux besoins des citoyens européens (compétences vertes et numériques par exemple) ou de reconnaissance des compétences acquises tout au long de la vie. Cela offrirait des perspectives d'évolutions professionnelles et salariales ce qui est primordial dans un secteur marqué par la stagnation de ses travailleurs.
3. **L'accès des travailleurs du secteur aux droits sociaux**. La protection sociale doit leur garantir une protection des risques d'accident, de maladie ou de chômage, mais aussi impérativement, un revenu à l'âge de la retraite et leur donner les moyens de se former pour éviter les accidents et l'épuisement professionnel.
4. **La reconnaissance d'un statut européen de l'employeur et du salarié à domicile** lui permettant de figurer dans les nomenclatures statistiques européennes. Celui-ci devra permettre d'intégrer le secteur dans les nomenclatures statistiques européennes pour bénéficier de données tangibles et exploitables donnant une véritable vision sur le retour sur investissement pour les EM de telles politiques publiques.